



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EMPLOI TYPE* : Ingénieur-e d'études en production, traitement, analyse de données et enquêtes (D2A41)

* REME, REFERENS, BIBLIOPHIL

Production, traitement et analyse des données

DOMAINE FONCTIONNEL : Etudes, audit, évaluation, contrôle interne, prospective

ORGANISME DE RATTACHEMENT : Ministère de l'Éducation Nationale

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Versailles – 7 Rue Pierre Lescot, 78000 Versailles

DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR :

L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95).

Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec plus de 1 100 000 élèves dans les premier et second degrés, soit 9% des effectifs scolarisés de la France, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

Activités du service :

Le poste à pourvoir se situe au sein de la Délégation Académique à la Prospective et à l'Évaluation des Performances (Dapep) qui constitue le Service Statistique Académique (SSA) de l'académie de Versailles, en lien avec les services statistiques ministériels (SSM) : la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale et la sous-direction des Systèmes d'Information et des Études statistiques (Sies) du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'espace.

La Dapep produit des statistiques et conduit des études permettant d'éclairer les décideurs académiques pour le pilotage des politiques éducatives. Elle a aussi un rôle d'expertise et de conseil. Elle est organisée en deux pôles.

Le pôle statistiques et prospective est en charge de la production et de la valorisation des enquêtes statistiques nationales (Depp) déclinées au niveau académique sur les élèves dans le second degré ou le post-bac (constat de rentrée), sur les apprentis et les établissements. Il réalise des prévisions d'effectifs académiques sur le champ du 2nd degré. Le pôle est également responsable du répertoire des établissements de formation, du suivi de certaines enquêtes nationales de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et des évaluations nationales non exhaustives ou internationales. Enfin, il supervise le suivi et la négociation des conventions de partenariat ou d'échanges de données avec les collectivités territoriales ou organismes internes à l'éducation nationale et assure le respect des aspects réglementaires des transferts d'information.

Le pôle pilotage, études et évaluation des performances assure le bon suivi du constat et la réalisation des prévisions d'effectifs d'élèves dans le premier degré. Il réalise des travaux de simulations et de projections d'effectifs à l'échelle infra départementale. Il veille au bon déroulement des évaluations nationales exhaustives au niveau académique et en assure l'exploitation statistique. Il administre un portail cartographique académique et en assure le développement et la promotion auprès des différents acteurs académiques. Il administre également, au niveau académique, une application nationale de restitution et de choix d'indicateurs de pilotage des établissements et écoles -Archipel- et développe différents outils de dialogue et d'aide au pilotage à l'attention des autorités académiques et des établissements. Il produit des études sur les parcours scolaires et étudiantins ainsi que sur l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif. Il mesure la performance du système éducatif local dans le cadre du suivi de la politique académique. Le pôle contribue également à l'analyse des indicateurs de performance adossés à la Lof.

- Composition et effectifs : 18 personnes dont le Délégué, 12 agents de catégorie A, 5 de catégorie B et 1 de catégorie C.
- Liaisons hiérarchiques : Le Dapep et son adjoint, responsable du pôle pilotage, études et évaluation des performances.
- Liaisons fonctionnelles : L'ensemble des membres de la Dapep, les services académiques (Rectorat et DSDEN), le Siec et le Ministère.

DESCRIPTIF DU POSTE :

Sous l'autorité du Délégué académique et de son adjoint, responsable du pôle « pilotage, études et évaluation des performances » le(a) chargé(e) d'études est chargé(e) des missions suivantes :

- Suivi du bon déroulement des évaluations exhaustives nationales en collège, en lien étroit avec la Depp, la DRAASI et les chefs d'établissement (transmission d'informations, assistance, conseil ...).
- Expertise et exploitation statistique des résultats de ces évaluations : rédactions de notes de synthèse et productions de statistiques chiffrées à destination des différents acteurs éducatifs au niveau académique.
- Actualisation et veille évolutive des outils d'aide au pilotage existants, notamment sur les examens.
- Expertise des indicateurs composites liés aux examens et rédactions de notes de synthèse.
- Réalisation ponctuelle de travaux de simulation d'impact ou d'études sur certaines thématiques (parcours et réussite scolaire, pauvreté...).
- Réponse aux demandes de statistiques des services académiques et autres partenaires extérieurs (collectivités territoriales, Insee, SSA Ile de France...).

Ces missions passent par l'exploitation de bases de données sur les élèves, les établissements scolaires, les examens et les évaluations nationales exhaustives. Elles nécessitent une vigilance permanente et accrue afin de garantir la fiabilité des données et la qualité des publications produites (veille, croisements de données, vérifications, échanges avec les principaux interlocuteurs concernés...).

- Participation à la diffusion et à la valorisation des travaux réalisés et des résultats obtenus, notamment à destination des acteurs éducatifs au niveau académique : publications sur l'intranet et l'internet académiques, interventions auprès des pilotes.
- Participation à des actions de formation aux outils de pilotage à destination des pilotes au niveau local et académique.
- Participation à des groupes de travail, séminaires...académiques ou nationaux sur certaines thématiques, notamment les examens et les évaluations exhaustives dans le 2nd degré.

SPECIFICITES DU POSTE :

Conditions particulières d'exercice (NBI, groupe IFSE ...) :

Encadrement : NON

Nombre d'agents encadrés par catégorie : ... A - ... B - ...C

Conduite de projet : OUI

Poste logé : NON

Type de logement :

Contraintes : RAS

Autre :

COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES

Connaissances, savoirs :

- Compétences en sciences sociales et en méthodes & outils de traitement et d'analyse statistique.
- Intérêt pour les questions relatives à l'éducation : connaissances sur l'organisation et les grands enjeux actuels de l'éducation nationale.
- Techniques rédactionnelles et de présentation orale.
- Cadre légal et déontologie.
- Connaissance de l'environnement professionnel.
- Connaissance générale des sources de données statistiques, notamment celles propres à l'éducation nationale.
- Connaissance générale des thématiques abordées par le service statistique académique.

Compétences opérationnelles - Savoir-faire :

- Maîtrise de R, Excel, Business Object. La maîtrise du Back-Office de l'intranet académique serait souhaitable.
- Mettre en œuvre les techniques adaptées des traitements statistiques.
- Avoir un fort esprit d'analyse et de synthèse.
- S'inscrire dans un cadre de démarche qualité.
- Savoir s'exprimer et restituer des résultats en public : utiliser les techniques de présentation adaptée, à la présentation orale et écrite de projets et de résultats.
- Etablir des échanges avec des spécialistes des disciplines connexes au domaine d'application, notamment les statisticiens de la Depp/Sies.
- Développer ses connaissances disciplinaires et thématiques.

Compétences comportementales - Savoir être :

- Autonomie, rigueur, sens critique, curiosité intellectuelle, réactivité, proactivité, sens de l'initiative.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité de conceptualisation
- Loyauté, sens du service public.
- Adaptation à des interlocuteurs différents

* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR : MENH1305559A)